



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

23 novembre 2021

Le vingt-trois novembre deux mille vingt-et-un, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le seize novembre deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Daniel LE CAËR, Maire.**

Présents : LE CAËR Daniel, BOUDIAF Catherine, LAGADEC Guy, FRABOULET Solenn, PASCO Gérard, JAN Anne-Marie, DECOURCELLE Alain, BERNARD Christiane, LE ROUX Daniel, LELIEVRE Jean-Yves

Absents excusés : TOULLEC Jean-Louis donnant procuration à LE CAËR Daniel, CARMES Arnaud donnant procuration à LE ROUX Daniel, GOÏC Adeline donnant procuration à BOUDIAF Catherine, PAVEN Marie-France, ANDRÉ Marilyse, ANDRÉ Denis, THORAVAL Laurent, CAOUS Karine, LE GUILLOU Fabien

Secrétaire : BOUDIAF Catherine

- Conformément à l'article L 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.
- Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du **26 novembre 2021** à l'unanimité.
- **Madame Catherine BOUDIAF** a été désignée en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Monsieur Le Maire demande à l'assemblée l'ajout de trois questions à l'ordre du jour :
Accord de principe pour solliciter l'ADAC pour la réalisation de l'étude faisabilité de la réhabilitation de l'îlot mairie
Acquisition d'une stèle pour le jardin du souvenir du cimetière de Bothoa
Budget communal : Décision modificative n°2
Accord à l'unanimité.

1. Présentation du diagnostic « Petite Villes de Demain » (Angélique Charpenay, chargée de projet)

Angélique Charpenay, chargée de projet Petites Villes de Demain présente au conseil municipal le diagnostic réalisé.

1. **La méthode utilisée pour le diagnostic** : Méthode en entonnoir : on part d'un ensemble large de thématiques pour ensuite cibler les enjeux clés et les priorités d'actions.

Les thématiques abordées dans le cadre de « Petites Villes de Demain » :

- Habitat et foncier	- Jeunes
- Agriculture	- Equipements et services
- Economie	- Tourisme
- Ecoconstruction	- Mobilités
- Commerces	- Transition énergétique
- Emploi	- Environnement
- Santé	- Associations
- Culture	- Communication
- Numérique	- Identités
	- Egalité femmes/hommes

Un diagnostic partagé :

- Récupération des documents existants
- Rencontres des acteurs, soit plus de 50 rencontres programmés, concertation publique sur le marché, sortie d'école, ...
- Rencontres avec les commerçants (en cours)
- Questionnaires aux riverains : distribution en cours
- Des rencontres avec les élus et des ateliers de travail
- Des visites

2. Les principaux résultats du diagnostic

A. *Habitat/commerces/mobilités*

Habitat

Taux de vacance	
Bretagne	7.5 %
CCKB	15.4 %
Saint-Nicolas-du-Pélem	14.6 %
Rostrenen	19.2 %
Maël-Carhaix	16.2 %

Part des maisons construites avant 1990	
Bretagne	66 %
CCKB	83.6 %
Saint-Nicolas-du-Pélem	88.2 %
Rostrenen	88 %
Maël-Carhaix	83.6 %

Commerces

Les commerces <300m² représentent 24.3 % des dépenses.

Les achats alimentaires vendus par les grandes surfaces sont de 94.6 %

Niveau de vie

Taux de pauvreté	
Bretagne	10.9 %
CCKB	17 %
Saint-Nicolas-du-Pélem	12.9 %
Rostrenen	19 %
Maël-Carhaix	10.2 %

ATOUTS	FAIBLESSES
Qualité de vie - paysage Coût faible de l'immobilier L'appropriation du TRAD par la population Les services de proximité du territoire Petite zone commerciale Des places de stationnements satisfaisantes Des équipements qui assurent le rôle de centralité aux centres bourgs Des commerces et services de proximité pour la population locale	Un parc de logements vétuste ou inadapté aux besoins des diverses populations Manque des offres locatives en bon état Les coûts élevés de la rénovation La lourdeur des dossiers administratifs Une vacance commerciale importante Une baisse de la diversité commerciale Le départ de certains commerces en périphérie Un faible intérêt des investisseurs à s'implanter dans le territoire La dispersion des communes Les trajets domicile – travail importants L'essor des achats en ligne et de l'e-commerce Des liaisons douces à conforter Des flux trop importants sur certains axes
MENACES	OPPORTUNITES
L'ampleur des travaux de l'habitat La non-adaptabilité des logements au contexte actuel (population vieillissante, population monoparentale...) Les faibles revenus Le vieillissement de la population, qui appelle des services et des modes d'aménagements nouveaux.	COVID (le retour en campagne) L'envie de retrouver du sens dans la façon de consommer (Lien consommateurs/producteurs et l'importance du service/conseil) L'usage du vélo et notamment électrique Un réseau local dynamique L'outil ORT La prise en compte de l'égalité femme/homme.

➤ **Enjeu 1 : améliorer le cadre de vie en agissant prioritairement sur le triptyque habitat / commerces / mobilités**

- Axe 1.1 Lutter contre la vacance immobilière et proposer une offre renouvelée et diversifiée de logements pour attirer de nouveaux habitants
- Axe 1.2 Maintenir le commerce et conforter la présence d'équipements dans le centre bourg
- Axe 1.3 Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 1.4 La sûreté et le vivre ensemble

B. Les jeunes

Part des moins de 29 ans	
Bretagne	33.7 %
CCKB	25.7 %
Saint-Nicolas-du-Pélem	24.45 %
Rostrenen	25.04 %
Maël-Carhaix	27.02 %

Part des jeunes scolarisés sur la CCKB	
CCKB	40.3 %
Saint-Nicolas-du-Pélem	30.4 %
Rostrenen	55.1 %
Maël-Carhaix	21.9 %

<p style="text-align: center;">ATOUPS</p> <p>Un attachement des jeunes au territoire Le dynamisme du territoire, la force d'innovation et d'originalité</p>	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <p>Le manque de formation structurante Le manque d'emploi nécessitant de la matière grise La mauvaise image du travail manuel Une fragilité démographique, trop de jeunes quittent le pays faute d'emploi diversifié ou en lien avec leur niveau de formation. L'insuffisance de formations qualifiantes ou de formations supérieures, qui contribue au départ des jeunes. Une diversité insuffisante dans les emplois proposés, qui rend difficile le retour des jeunes et l'installation de professionnels intéressés par le territoire.</p>
<p style="text-align: center;">MENACES</p> <p>La délocalisation pour la formation, engendrant une installation des jeunes en dehors du territoire (Rennes, Brest, ...)</p>	<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <p>La volonté d'être au plus proche de la nature Une intégration du réchauffement climatique L'adaptation à la génération Z qui a de nouveaux besoins (être inventif pour les attirer – redéfinir la notion de travail par notamment l'appétence) Le développement de la société numérique, concomitant du regain d'intérêt des Français pour les territoires aux rythmes de vie plus apaisés et offrant plus d'espace.</p>

➤ **Enjeu 2 : Le maintien et l'attachement des jeunes populations à notre territoire**

- Axe 2.1 Comment être ludique et s'adapter au numérique
- Axe 2.2 Créer l'attachement au territoire
- Axe 2.3 Favoriser l'emploi de proximité dans un contexte centre breton

C. Agriculture

- Les surfaces agricoles utiles représentent 63 % du territoire de la CCKB
- En Bretagne Les agriculteurs représentent 2.6 % des actifs et 13.3 % sur le territoire de la CCKB
- Les usagers affiliés à la MSA représentent 1/5 de la population sur le territoire de la CCKB
- La part des entreprises en agrobiologie est de 18 %

<p style="text-align: center;">ATOUPS</p> <p>Les paysages maintenus et entretenus par les agriculteurs La biodiversité, via le maintien des élevages</p>	<p style="text-align: center;">FAIBLESSES</p> <p>Les difficultés de reprises des exploitations L'agrandissement des exploitations engendrant l'agrandissement des parcelles par le matériel devenant plus imposant</p>
<p style="text-align: center;">MENACES</p> <p>Les conditions de travail qui n'attire pas les jeunes Perte de biodiversité lié aux changements des élevages pour des cultures céréalières Le changement climatique qui impose des mutations dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire.</p>	<p style="text-align: center;">OPPORTUNITES</p> <p>L'envie de retrouver du sens dans la façon de consommer (Lien consommateurs/producteurs) Le développement de l'autonomie alimentaire et des circuits courts. L'objectif « Zéro artificialisation nette » La protection des terres agricoles et leurs devenir (type de production) en luttant notamment contre l'étalement urbain</p>

➤ **Enjeu 3 : Accompagner l'agriculture et ses enjeux**

- Axe 3.1 Le cadre de vie et les paysages
Par la limitation de l'étalement urbain et la reconversion des friches de l'habitat insalubre en centres-bourgs en priorité
- Axe 3.2 Fédérer autour de l'alimentation
Par la valorisation des produits locaux et agricoles dans les commerces des centres-bourgs et les marchés
- Axe 3.3 Valoriser l'économie agricole (alimentaire, environnement, filières bois, culture, ENR ...)
Par la valorisation des métiers agricoles comme débouchés pour les jeunes
- Axe 3.4 Mettre en place un écosystème du champ à l'assiette (Le Projet alimentaire territorial)

D. Marketing territorial

Quel est l'image qu'on a du Kreiz Breizh ?

- JOKER
- Méconnaissance
- Loin de tout

ATOUTS	FAIBLESSES
Une identité forte Des sites touristiques importants Un savoir-faire et des innovations en termes de débrouillardise	Une communication valorisant les atouts de notre territoire vers l'extérieur insuffisante. Des difficultés à nous vendre car un territoire dévalorisé
MENACES	OPPORTUNITES
Le changement des méthodes de travail qui peut être un frein	Un réseau dynamique local Des émergences de nouveaux concepts de travail et de management Valoriser notre patrimoine riche Se démarquer par une marque de territoire

➤ **Enjeu 4 : Améliorer le marketing territorial en favorisant une agilité dans notre méthodologie d'action**

- Axe 4.1 La valorisation du patrimoine en tant qu'attraction des centres bourgs
- Axe 4.2 La création d'une marque du territoire pour se démarquer
- Axe 4.3 La communication « commerciale » de notre territoire
- Axe 4.4 Être avant-gardiste par l'innovation :
La mise en place de méthode agile pour redynamiser les centres bourgs
La prise en compte des transitions (social, environnemental, économique, énergétique...).

2. Petites Villes de Demain : Etude architecturale de la formation du Diplôme Supérieur d'Architecture de l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est

L'École d'architecture de la ville et des Territoires Paris Est propose aux architectes ou paysagistes diplômés d'intégrer un cursus préparant un diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA) en architecture. Cette formation est l'une des plus recherchées en France.

Le Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement (DSA) d'architecte-urbaniste s'adresse aux architectes et aux paysagistes diplômés qui souhaitent obtenir une spécialisation dans le domaine de la conception de l'espace public, du projet urbain et le territoire.

La majeure partie de la formation est consacrée aux projets qui s'élaborent dans une visée prospective, à partir de commandes réelles issues de collectivités territoriales, d'institutions publiques ou d'organismes

privés. Ce dispositif pédagogique permet aux étudiants de se confronter directement aux préoccupations et exigences d'un « vrai commanditaire » (élu, directeur de l'urbanisme...) : requalification de grands ensembles, renouvellement urbain de quartiers anciens, la reconversion de friches industrielles, la conception d'espaces publics...

Le responsable de la formation, M. Alonzo a confirmé son intérêt pour notre secteur pour des travaux d'études sur le 1er semestre 2022. Il est possible de circonscrire l'étude à des thématiques communes aux villes lauréates du dispositif Petites Villes de Demain.

L'étude a un coût de 20 000 € qui nécessite l'engagement financier des collectivités partenaires et la définition d'une thématique d'étude.

- Une aide de l'Etat (DDTM 22) à hauteur de 50 % a été obtenue grâce à Mme Huby qui suit le dispositif PVD
- Les 10 000 € restants sont répartis entre les collectivités suivantes : les 3 communes lauréates du programme gouvernemental " Petites Villes de Demain" (PVD) : Maël-Carhaix, Rostrenen, Saint-Nicolas-du-Pélem et la CCKB et la commune de Mellionnec (en tant que lauréate de l'Appel à candidature de l'Etat et de la Région Bretagne "Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux en 2018), soit 2 000 € pour chaque collectivité.

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021 02 02 du 2 février 2021 relative à la signature de la convention cadre du programme Petites villes de Demain,

Considérant que la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem a été retenue par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pour participer au programme « Petites villes de demain ».

Considérant que celui-ci vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement et de l'économie.

Considérant que l'étude proposée par l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est, dans le cadre de la formation du Diplôme Supérieur d'Architecture dont les thématiques pourraient être :

- Comment valoriser les ressources des territoires
- Comment habiter les centres bourgs des territoires
- Comment faciliter les déplacements doux dans les territoires.

Considérant que ces thématiques ouvrent la possibilité d'approfondir les sujets suivants :

- Quelles sont les ressources que les communes peuvent mettre en avant dans le contexte d'une petite communauté de communes entourée de communautés d'agglomération (quelles ambitions porter, via notamment une projection dans l'innovation, la modernité des projets, etc...). Comment valoriser les ressources naturelles et patrimoniales existantes.
- Comment réhabiliter les bâtisses de centre-ville, dans un contexte d'habitat soit dégradé soit vacant, longeant des routes départementales en cœur de bourg. Comment faire de ces centres un lieu de bien vivre, en lien avec le cadre paysager spécifique du centre Bretagne, donner à chacun l'accès à un jardin, favoriser des modes de déplacement doux sécurisé en centre. Comment monter sur des îlots des opérations favorisant la mixité artisanat-commerce-habitat.
- Comment favoriser en territoire rural les mobilités actives (cheminements piéton, pistes cyclables). Imaginer un réseau de pistes cyclables en campagne en lien notamment avec le programme AVELO2 de l'ADEME dont la CCKB est lauréat, participant à l'aménagement du territoire.

Il est proposé que cette étude soit menée sur les 3 communes lauréates du programme gouvernemental "Petites Villes de Demain" (PVD) : Maël-Carhaix, Rostrenen, et Saint-Nicolas-du-Pélem et la commune de Mellionnec (en tant que lauréate de l'Appel à candidature de l'Etat et de la Région Bretagne "Dynamisme des centres villes et bourgs ruraux en 2018).

Afin de soutenir ce programme dont le coût est de 20 000 euros, il est proposé que la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem participe à hauteur de 2 000 euros, le reste du financement étant réparti comme suit : 10 000 euros subventionné par la DDTM et 2 000 euros pour chaque collectivité participante à savoir Mellionec, Rostrenen, Maël-Carhaix et la CCKB.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la participation de la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem au programme d'étude ci-dessus décrit
- Valide le plan de financement prévoyant une participation à cette étude de 2 000 €,
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention d'étude.

3. Intercommunalité : attribution de fonds de concours

Monsieur Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la proposition formulée par la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh relative au remplacement de la dotation de solidarité communautaire (recette affectée à la section de fonctionnement) par des fonds de concours (recettes affectées à la section d'investissement ou de fonctionnement).

L'article 186 de la Loi n°2004-89 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit, en effet, qu'afin de financer la réalisation ou le financement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La Dotation de Solidarité communautaire allouée à la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem pour l'année 2021 sera minorée du montant des fonds de concours attribués.

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh propose de verser à la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem un fonds de concours d'un montant de 62 150.00 € correspondant à 50% des dépenses suivantes :

Entretien des équipements municipaux

Entretien des salles associatives	24 700.00 € TTC
Entretien des salles des fêtes	37 600.00 € TTC
Entretien voirie	35 000.00 € TTC
Entretien équipements sportifs	27 000.00 € TTC

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention régissant ces dispositions avec la CCKB.

Accord par 12 voix pour et 1 abstention (PASCO Gérard).

4. Accord de principe pour solliciter l'ADAC pour la réalisation de l'étude faisabilité de la réhabilitation de l'îlot mairie

Monsieur le maire rappelle le projet de réhabilitation de l'îlot mairie.

Localisé en plein centre de l'agglomération, l'îlot mairie correspond à un pôle d'équipements publics qui regroupe la mairie, un office notarial, un cabinet médical, l'ancien dispensaire et divers bâtiments à usage de foyer logement, dont une grande partie est actuellement désaffectée.

Les bâtiments de cet ancien foyer-logement, vétustes, forment avec la mairie un ensemble bâti délimitant une cour intérieure au sol bitumé et agrémentée d'un îlot central planté d'arbustes et quelques parterres engazonnés en bordure des bâtiments.

Le projet de restructuration de l'îlot mairie consiste en la requalification de l'actuelle mairie et aux divers bâtiments attenants qualifiés « d'anciens foyers ». Le projet doit permettre d'orienter l'existant comme des extensions pour répondre à un contexte urbain constamment changeant au travers d'une harmonie entre

du bâti ancien et une expression contemporaine répondant à un besoin communal. Ce projet concerne :

- **Recyclage d'une friche urbaine, de l'ancien foyer-logement (îlot ancien dégradé)**

L'utilisation des sols existants par la démolition d'une partie de l'existant permet à la collectivité de réduire l'impact écologique sur l'environnement tout en alliant bâtiments anciens et bâtiments neufs. La mutualisation des moyens avec un ou des partenaires permettra d'optimiser le foncier pour des projets tels que l'habitat partagé, la recentralisation éventuelle de la médiathèque avec un espace multimédias-micro-folies, un espace de travail collectif...

- **Maintien des services publics avec réhabilitation de la mairie**

Les bureaux du secrétariat, l'accueil, la salle du conseil municipal ne permettent pas une organisation optimale et un accueil de qualité des administrés. La collectivité dispose de la station biométrique pour les titres sécurisés depuis 2009, un aménagement sommaire de l'accueil avait alors été réalisé pour optimiser l'espace cependant cette optimisation trouve ses limites notamment dans le respect de la confidentialité des démarches. Il y a lieu d'organiser l'ensemble du bâtiment pour une meilleure praticabilité des espaces.

Le maire propose de solliciter l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22) pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser l'étude de faisabilité du projet (approche technique, financière et juridique).

Le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Donne un accord de principe pour la réalisation de l'étude de faisabilité du projet « réhabilitation de l'îlot mairie » par l'ADAC 22
- Autorise monsieur le maire ou son représentant à signer le devis correspondant.

5. Acquisition d'une stèle pour le jardin du souvenir du cimetière de Bothoa

Monsieur Le maire expose à l'assemblée qu'un jardin du souvenir a été réalisé dans le cimetière de Bothoa par le service technique de la commune. Il y lieu de d'équiper ce site d'un monument sur lequel sera gravé la mention « jardin du souvenir » et l'identité des défunts.

Il est proposé d'acquérir cette stèle et le socle auprès de la Société Services funéraires Mollet de Saint-Nicolas-du-Pélem pour un montant de 2 146.00 € HT, soit 2 575.20 € TTC.

Accord à l'unanimité.

6. Budget communal : Décision modificative n°2

La commune réalise les travaux d'aménagement du bourg de Bothoa. A ce titre, elle réalise la couche de roulement de la RD n°5 qui traverse le bourg de Bothoa pour le compte du Département qui participe financièrement. Une convention de travaux sous mandat a été signée afin de définir les modalités de prise en charge, il convient de matérialiser cet accord par des écritures comptables au budget communal comme suit :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-4581237 : Aménagement du bourg de Bothoa	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 4581237 : Aménagement du bourg de Bothoa	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-4582237 : Aménagement du bourg de Bothoa	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 000.00 €
TOTAL R 4582237 : Aménagement du bourg de Bothoa	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	35 000.00 €
Total Général		35 000.00 €		35 000.00 €

Accord à l'unanimité.

7. Questions diverses

➤ 7.1 services communaux

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 2 agents ont été recrutés au service technique pour remplacer 2 agents qui partent en retraite :

- Monsieur Vincent Charbonnier, agent chargé des espaces verts, recruté depuis le 2 novembre.
- Monsieur Didier Méléard, agent des interventions techniques polyvalent qui prendra son poste le 6 décembre.

➤ 7.2 Médecins

Monsieur Le maire informe l'assemblée que pour faire suite au départ du Dr Quarck de Saint-Nicolas-du-Pélem, il a sollicité un RDV auprès du Dr Mahé qu'il a rencontré mi-novembre en présence de Madame Anne-Marie Jan et Monsieur Eric Hamon, technicien de la CCKB. Il rappelle que la CCKB a pris la compétence « Accompagnement de l'offre de soin » définie comme suit :

- Réalisation et aide à la réalisation d'investissements immobiliers et mobiliers destinés à l'accueil de médecins et/ou de professionnels de santé en nombre insuffisant sur le territoire ou susceptibles de favoriser son installation
- Prise en charge de frais liés à la recherche et à l'accompagnement de l'installation de médecins ou de professionnels de santé en nombre insuffisant sur le territoire.
- Soutien aux initiatives visant à assurer le maintien de la permanence de soins sur le territoire communautaire.

Le centre médical de Saint-Nicolas appartient à la CCKB.

Le docteur Mahé a indiqué que, pour le moment il n'y a pas de médecin remplaçant le Dr Quarck, un interne (étudiant en médecine en fin d'études) interviendra 2 fois par mois au cabinet médical. Elle a également sollicité le conseil de l'ordre des médecins pour pouvoir avoir recours à un adjoint au médecin (article L4131-2 du code de la santé publique).

Madame Anne Marie Jan précise qu'il faut solliciter l'ARS pour que Saint-Nicolas-du-Pélem soit reconnue « zone d'intervention prioritaire ». Afin de favoriser l'installation de médecins généralistes libéraux dans les zones sous-denses, l'ARS repère les territoires fragilisés par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés d'accès aux soins : c'est le zonage. En plus de renforcer les moyens dédiés aux médecins (aides à l'installation, aides au maintien, aides fiscales), cette cartographie permet d'identifier les zones où ces mesures d'aides seront mobilisées.

Elle indique également que des parlementaires ont déposé une proposition de loi à l'Assemblée nationale pour lutter contre la désertification médicale avec parmi les propositions l'obligation pour les nouveaux diplômés d'exercer la médecine pendant 3 ans dans les zones sous-dotées en médecins et l'installation des médecins autorisée en zone sur-dotée qu'après le départ d'un autre praticien.

➤ 7.3 TELETHON

Madame Catherine Boudiaf rappelle au conseil municipal que le Téléthon se déroulera samedi 27 novembre 2021. Les élus sont invités à participer aux diverses activités proposées (marche, trail, randonnées vélo.) et à faire des gâteaux et les déposer à la salle Ty Ar Pelem samedi.

La séance est levée à 21 H 15

La secrétaire de séance
Catherine BOUDIAF



Le Maire
Daniel LE CAËR

